

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 04/12/2023

L'ANCT et la Gendarmerie Nationale lancent « Présents pour les élus », un guide de la sécurité pour les maires

"Les concertations préalables au lancement de France ruralités ont [...] mis en lumière un manque d'information des élus sur leurs prérogatives et surtout sur les leviers dont ils disposent en matière de sécurité. [...] Le présent guide, réalisé grâce au concours de l'ANCT et de la Gendarmerie nationale, constitue une réponse à ce constat, et vous donne un accès direct à toutes ces informations, pour que vous puissiez pleinement assurer vos missions en matière de sécurité."

- **Dominique Faure, Ministre déléguée chargée des Collectivités territoriales et de la Ruralité**

Dans le cadre du plan France ruralités, annoncé en juin 2023, l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT) et la Gendarmerie Nationale lancent le Guide « Présents pour les élus » accessible gratuitement à tous. Conçu pour être opérationnel et facile à utiliser, ce guide s'adresse directement aux élus locaux, fournissant des réponses concrètes et rapides aux défis de sécurité quotidiens rencontrés sur le terrain.

Objectif : Renforcer la sécurité dans les territoires ruraux et partout ailleurs

Décliné en 39 fiches pratiques présentées sous forme d'abécédaire, ce guide aborde des problématiques du quotidien comme les conflits de voisinage, les animaux en divagation ou les dépôts sauvages de déchets, tout en proposant des actions de prévention liées aux cybermenaces, les atteintes dans le milieu scolaire et les violences de manière générale.

Sollicité par trois associations d'élus - l'Association des Maires de France, l'Association des Maires Ruraux de France, et l'Association des Petites Villes de France - le guide sera diffusé à l'ensemble des maires, offrant ainsi un outil concret pour renforcer la sécurité et le bien-être des habitants, en particulier dans les territoires ruraux.

Pour visualiser et télécharger le guide :

https://agence-cohesion-territoires.gouv.fr/sites/default/files/2023-11/ANCT_GuidePrésentsPourLesElus_WEB.pdf

À propos de l'ANCT : Agence de l'Etat créée en 2020, l'Agence nationale de la cohésion des territoires assure un rôle de « fabrique à projets » pour permettre aux collectivités de mener à bien leurs projets ; facilite l'accès des collectivités locales aux ressources nécessaires pour les concrétiser (ingénierie technique et financière, partenariats, subventions...) ; prend en compte les différences entre les territoires et adapte son action à leurs besoins.

